Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260407-DB20260413-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Convocation du 1er avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le sept avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Karine BOIVIN, Maxime LE CRONC, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE, Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Annie LABBE donne pouvoir à Maxime LE CRONC
Pascale GALLERNE donne pouvoir à Maryse LAURENT
Pascale LABBE donne pouvoir à Emmanuel LE NOA

ABSENT : Pierre SALOU excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : Abdel BELARBI

Membres en exercice : **33**
Présents : 29
Votants : 32

26-04-13 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et plus particulièrement les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies & 1639 A,

Vu le vote du budget 2026 par délibération en date du 11 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **VOTE** comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2025 (pour mémoire)	**Taux 2026**
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	22,40%	**22,40%**
Taxe sur le foncier bâti	42,32%	**42,32%**
Taxe sur le foncier non bâti	86,80%	**86,80 %**

À Ploufragan, le 8 avril 2026

Le maire
Bruno BEUZIT

Le secrétaire de séance
Abdel BELARBI

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 215 PLOUFRAGAN
ARRONDISSEMENT : 22 SAINT-BRIEUC
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-BRIEUC

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 (1)	Taux de référence 2026 (2)	Taux plafonds 2026 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 (4)	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) (5)	Taux votés 2026 (6)	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) (7)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	16 952 955	42,32	108,12	17 347 000	7 341 250	42,32	7 341 250
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	122 283	86,80	183,71	123 100	106 851	86,80	106 851
Taxe d'habitation (TH)	566 887	22,40	60,60	464 500	104 048	22,40	104 048
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	7 552 149		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Total des produits attendus : 7 552 149

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) (8) (9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) (10)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 7 552 149		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)	7 552 149 = 1,000 000		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total (11)
	4 385			454 139	0	0	1 454 465	1 91

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
7 552 149		1 912 989		9 465 138

À ST-BRIEUC
Le 18 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE GABRIAGUES

Le 08/04/2026
Pour la commune,
le Maire, Vice-Président
Bruno BELZIT

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260407-DB20260413-DE

N° 1259 COM (2)

TAUX FDL 2026

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 215 PLOUFRAGAN
ARRONDISSEMENT : 22 SAINT-BRIEUC
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-BRIEUC

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	8 299
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	369 160
d. Logements sociaux et longue durée	23 459
Taxe foncière sur le non bâti :	14 961
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	38 260
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	2 106 178
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	31 593
c. Par la loi (autres)	99
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	315 500
b. Logements vacants soumis à la THLV	149 000
c. Correction des bases THRS	-43 980
d. Correction des bases THLV	-62 034
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	1 063
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	3 322

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,186501
d. Taux FB commune 2020	22,79
e. Taux FB département 2020	19,53

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : national 12	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : départemental 13	Taux plafonds de 2026 14	Taux des EPCI de 2025 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	43,65	109,13	1,01	108,12
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	76,85	192,13	8,42	183,71
Taxe d'habitation (TH)	23,67	30,36	75,90	15,30	60,60
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	16,42
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	26

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260407-DB20260413-DE